

Zeitschrift: Annuaire de l'instruction publique en Suisse
Band: 19 (1928)

Artikel: Tessin
Autor: Tarabori, Augusto Ugo
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-111569>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 04.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

entier son réseau bienfaisant, plus de 2700 jeunes filles trouveront dans les écoles ménagères le complément de leurs connaissances primaires et les directions pratiques propres à chacune de leurs activités domestiques. Déjà la répercussion ne s'est point fait attendre et, à de nombreux indices, on reconnaît que le grain jeté largement dans le sillon est tombé sur une terre féconde.

Au-dessus de nos petites écoles ménagères populaires, d'autres institutions bienfaisantes s'offrent à l'élite des jeunes filles : c'est l'école ménagère normale dont la durée est de deux ans, c'est l'école ménagère agricole, ce sont les institutions ménagères des pensionnats libres, ce sont les cours professionnels destinés aux apprenties de divers métiers féminins, c'est la section du Technicum qui forme des brodeuses et des lingères artistiques et qui, avec une discréption plutôt regrettable, a produit à la Saffa quelques exemplaires seulement de ses remarquables productions décelant la haute valeur technique de son personnel enseignant et l'habileté de ses élèves ; c'est enfin l'école des infirmières et celle des nurses dont est faite la réputation de leur compétence professionnelle.

Si l'exposition du travail féminin établit que l'homme n'a monopolisé ni le savoir-faire et l'activité, ni l'esprit pratique et le talent, ni la générosité, le sens de la solidarité et du sacrifice, depuis longtemps les écoles féminines ont mis au jour le plus éloquent ensemble des qualités qui honorent les femmes de notre génération.

E. G.

Tessin.

Activité scolaire. — Un fait déjà remarqué dans les chroniques précédentes est la diminution continue des élèves astreints à la fréquentation scolaire. Le nombre des écoliers des classes primaires inférieures et primaires supérieures, qui avait été de 23 140 en 1914, et qui était descendu à 20 350 en 1925, a encore diminué et n'est plus pour les années 1927-28 que de 18 810. On ne doit pas croire que cette diminution dans les écoles primaires soit compensée par une augmentation des élèves dans l'enseignement secondaire. Voici un tableau qui indique la fréquentation générale dans les années scolaires 1913-1914 et 1927-1928.

1913-1914 : Ecoles primaires	22 365	élèves
» secondaires inférieures	1 238	"
» techniques	601	"
» normales	215	"
Ecole cantonale de commerce	220	"
Lycée cantonal	62	"
Ecole des contremaîtres	15	"
<hr/>		
Total	24 986	élèves

1927-1928 : Ecoles primaires inf. et sup.	18 812 élèves
Gymnase et Lycée cantonal	457 »
Ecoles techniques	897 »
» normales	58 »
Ecole cantonale de Commerce	141 »
Ecole des arts et métiers	94 »
Total	20 459 élèves

Dans l'enseignement primaire il y eut donc une diminution d'environ 4000 écoliers ; et la diminution dans l'enseignement secondaire fut d'à peu près 700 élèves. Si les écoles n'étaient pas aussi éloignées les unes des autres, et si les communes étaient moins nombreuses et plus peuplées, on aurait pu fermer successivement plus d'une centaine d'écoles. En réalité, les écoles supprimées pendant la période indiquée sont à peine 60. La fréquentation moyenne, qui était en 1914 de 31 élèves, est descendue à 27. Les écoles qui comptaient plus de 40 élèves étaient 122 en 1914 ; elles sont maintenant seulement 12. Cela signifie que les conditions générales de l'enseignement sont meilleures, surtout après la séparation nette des deux degrés de l'enseignement primaire, établie par la loi du 21 septembre 1922.

Hommage à Francesco Chiesa. — Parmi les initiatives du Département de l'Instruction publique il y en a une qui mérite d'être signalée : l'hommage rendu au poète à l'occasion de son jubilé comme professeur et recteur du Lycée cantonal. Au banquet du 11 décembre à Lugano toute la Suisse littéraire et intellectuelle était représentée ; toutes les universités avaient envoyé des délégués : celle de Lausanne fit remettre à Francesco Chiesa le diplôme de docteur *honoris causa*. Le canton du Tessin voulut prendre part à la fête avec toutes ses autorités : les amis et les admirateurs se comptèrent par centaines. Le Département avait aussi publié à cette occasion un beau volume dans lequel quelques écrivains italiens et suisses examinent l'œuvre de Francesco Chiesa ; digne de spéciale mention un bel article de Henri de Ziegler sur « Le sentiment de la nature dans l'œuvre de F. C. »

Conservation de monuments historiques. — Par une loi du 14 janvier 1909 les principaux monuments artistiques et historiques du canton ont été mis sous la protection d'une Commission spéciale qui s'occupe de leur conservation et de leur restauration, le plus souvent avec l'aide de la Confédération. Plusieurs travaux remarquables ont été exécutés dans ce domaine : la restauration de l'église de San Biagio, à Ravecchia, du château de Locarno, d'une partie des vieux remparts et d'un des châteaux de Bellinzona. Le Grand Conseil a voté à l'unanimité, le 25 novembre 1927, une somme de 120 000 fr. pour le consolidement et la restau-

ration artistique générale de l'église de Sainte-Marie-des-Anges, à Lugano. Etant données les conditions assez difficiles du budget, la chose est significative et mérite d'être signalée.

Législation scolaire. — Il suffira de mentionner un arrêté législatif du 23 septembre 1927 concernant la nomination des professeurs pour les trois écoles secondaires, supérieures du canton (Ecole normale, Lycée et Ecole de Commerce) au moyen d'examens spéciaux théoriques et pratiques ; et l'arrêté du 13 décembre 1927 qui crée une Caisse cantonale d'assurance pour les écoliers et le personnel enseignant contre les accidents et la responsabilité civile. Les prestations de la Caisse, qui commencera à fonctionner le 1^{er} janvier 1929, comportent : a) une indemnité de 6000 fr. (instituteur) ou de 1000 fr. (élève) en cas de décès ; b) une indemnité de 6000 fr. (resp. 5000) en cas d'invalidité totale, et, en cas d'invalidité partielle, une indemnité correspondant à cet état ; c) les frais de guérison, jusqu'à un montant indéterminé et pendant un an à partir de l'accident. Pour la responsabilité civile les prestations sont les suivantes : a) pour lésions corporelles causées à des personnes, jusqu'à 100 000 fr. par accident et jusqu'à 10 000 fr. pour une personne blessée ou tuée ; b) pour dégâts matériels jusqu'à 1000 fr. La prime annuelle pour les assurances accident et responsabilité civile est fixée comme suit : a) pour chaque écolier et écolière, 60 centimes ; b) pour chaque instituteur et institutrice, 5 fr. L'Etat verse à la Caisse une contribution annuelle de 10 centimes pour chaque assuré.

A. U. T.

Vaud.

Ensuite de la démission de M. Chabloz-Comte, chef du Service de l'Université et des Cultes, M. Henri Besançon, chef du Service de l'Enseignement secondaire, a été appelé provisoirement, à titre d'essai, à diriger aussi le 3^e Service. Il sera secondé, pour ses inspections des établissements secondaires, par M. Auguste Deluz, chargé de Cours à l'Université et maître aux Gymnases cantonaux.

Jusqu'à présent, cet arrangement n'a eu que de bons effets.

L'UNIVERSITÉ a payé un lourd tribut à la mort : trois professeurs, particulièrement distingués, lui ont été enlevés, dans la force de l'âge et du talent : MM. Aimé Chavan, Charles Burnier et Antoine Rougier.

Les cours de vacances organisés par la Faculté des lettres continuent avec succès. Cette année, ils ont été suivis par 325 étudiants, dont 121 d'Allemagne, 14 d'Amérique, 26 d'Angleterre, 19 de